Titre : Comité national des jeunes membres

Source : Comité des jeunes travailleurs de l'AFPC-RCN

Langue de départ : Anglais

ATTENDU QUE la relève syndicale est une priorité commune aux régions de l'AFPC;

ATTENDU QUE l'AFPC reconnaît la nécessité d'investir dans son programme à l'intention de ses jeunes membres;

ATTENDU QU'UN réseau de comités régionaux des jeunes est déjà en développement dans toutes les régions de l'AFPC;

ATTENDU QU'UN groupe de travail national des jeunes membres de l'AFPC a déjà été mis sur pied, mais que ni son financement ni son fonctionnement n'est garanti par l'AFPC;

ATTENDU QU'UN comité national des jeunes membres, financé par l'AFPC et soutenu par le Conseil exécutif de l'Alliance (CEA), serait plus outillé pour organiser et mettre en valeur la relève syndicale :

IL EST RÉSOLU QU'UN comité national des jeunes membres de l'AFPC, financé par l'AFPC et soutenu par le CEA, soit mis sur pied et qu'il se compose des représentantes et représentants des jeunes membres élus à leur congrès régional respectif, et ce, pour la durée de leur mandat;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE toutes les sections locales soient encouragées à participer au réseau de comités régionaux des jeunes (CRJ) de leur région respective;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Comité national des jeunes membres de l'AFPC fasse rapport aux vice-présidences exécutives régionales responsables du dossier des jeunes.

Titre : Conférence nationale des jeunes membres

Source : Comité des jeunes travailleurs de l'AFPC-RCN

Langue de départ : Anglais

ATTENDU QUE les jeunes sont l'avenir de toute organisation et du syndicat et qu'il faut leur offrir du soutien et de la formation;

ATTENDU QUE les jeunes sont de plus en plus engagés dans l'action politique du syndicat dans les secteurs universitaire et fédéral;

ATTENDU QUE les jeunes ont besoin d'un forum où ils peuvent débattre des sujets qui les touchent en particulier, par exemple le travail précaire, les services de garde d'enfants et la négociation à deux vitesses;

ATTENDU QUE le nombre de jeunes travailleuses et travailleurs que nous représentons a sensiblement augmenté et que le syndicat est de plus en plus solide;

ATTENDU QUE nous avons des comités des jeunes et que le Conseil de la région élit un membre pour les représenter afin qu'ils aient voix au chapitre au sein du syndicat;

ATTENDU QUE d'autres grands syndicats comme UNIFOR, le SCFP et le SEFPO tiennent des conférences nationales des jeunes travailleurs;

ATTENDU QUE la structure actuelle de nos engagements financiers ne prévoit pas de fonds pour une conférence nationale des jeunes travailleurs :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC organise une conférence nationale triennale entièrement subventionnée pour permettre aux jeunes membres de faire du réseautage et de chercher des solutions aux problèmes qui leur sont propres.

TITRE : Symposium régional annuel des jeunes membres

Source : Comité des jeunes travailleurs de l'AFPC-RCN

Langue de départ : Anglais

ATTENDU QUE les jeunes sont l'avenir de toute organisation et du syndicat et qu'il faut leur offrir du soutien et de la formation;

ATTENDU QUE les jeunes sont de plus en plus engagés dans l'action politique du syndicat dans les secteurs universitaire et fédéral;

ATTENDU QUE les jeunes ont besoin d'un forum où ils peuvent débattre des sujets qui les touchent en particulier, par exemple le travail précaire, les services de garde d'enfants et la négociation à deux vitesses;

ATTENDU QUE le nombre de jeunes travailleuses et travailleurs que nous représentons a sensiblement augmenté et que le syndicat est de plus en plus solide;

ATTENDU QUE nous avons des comités des jeunes et que le Conseil de la région élit un membre pour les représenter afin qu'ils aient voix au chapitre au sein du syndicat;

ATTENDU QUE d'autres grands syndicats comme UNIFOR, le SCFP et le SEFPO tiennent des conférences ou des symposiums régionaux des jeunes travailleurs à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE nos allocations financières actuelles permettent de tenir un seul symposium des jeunes membres par cycle de trois ans :

IL EST RÉSOLU QUE l'administration nationale de l'AFPC fasse passer son poste budgétaire « Initiatives des jeunes » à 214 000 \$ par année;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'ON accorde à chaque région 30 000 \$ par année pour l'organisation d'un symposium annuel des jeunes membres.

Titre : Représentation des jeunes membres aux congrès régionaux triennaux de l'AFPC

Source : Comité des jeunes travailleurs de l'AFPC-RCN

Langue de départ : Anglais

ATTENDU QUE selon les dispositions actuelles concernant la représentation aux congrès régionaux triennaux de l'AFPC, chaque comité régional des jeunes ne peut déléguer qu'une seule personne au congrès régional triennal;

ATTENDU QUE les jeunes sont l'avenir de toute organisation et du syndicat et qu'il faut leur offrir du soutien et de la formation;

ATTENDU QUE le nombre de jeunes travailleuses et travailleurs que nous représentons a sensiblement augmenté et que le syndicat est de plus en plus solide;

Il EST RÉSOLU QUE la formule de représentation aux congrès entièrement subventionnés soit modifiée afin que chaque comité des jeunes puisse envoyer deux personnes déléguées au congrès régional triennal;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'alinéa 16 (6) g) des Statuts de l'AFPC soit modifié comme suit :

« Chaque comité régional des jeunes a le droit d'élire deux (2) personnes déléguées ».

Titre : Représentation des jeunes membres au congrès national triennal de l'AFPC

Source : Comité des jeunes travailleurs de l'AFPC-RCN

Langue de départ : Anglais

ATTENDU QUE les dispositions actuelles concernant la représentation des groupes d'équité au congrès national triennal excluent les jeunes;

ATTENDU QUE les jeunes membres sont sous-représentés au congrès national de l'AFPC;

ATTENDU QUE les jeunes sont l'avenir de toute organisation et du syndicat et qu'il faut leur offrir du soutien et de la formation;

ATTENDU QUE le nombre de jeunes travailleuses et travailleurs que nous représentons a sensiblement augmenté et que le syndicat est de plus en plus solide;

IL EST RÉSOLU QUE chaque comité des jeunes ait droit à une personne déléguée au congrès national triennal de l'AFPC;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'article 15 des Statuts de l'AFPC soit modifié comme suit :

« Paragraphe (7)

Les comités des jeunes ont le droit d'élire lors d'une assemblée générale des membres une personne déléguée au congrès national triennal, à condition que l'assemblée soit tenue pas plus de douze (12) mois et pas moins de six (6) mois avant le début du congrès ».

TITRE : Changements climatiques – partenariat AFPC et Arbres

Canada

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC pourrait jouer un rôle pivot dans la lutte contre les changements climatiques en établissant un partenariat avec l'organisme de bienfaisance Arbres Canada (www.arbrescanada.ca);

ATTENDU QU'ainsi l'AFPC deviendrait un ardent défenseur de la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE l'AFPC se positionnerait comme un solide leader en matière de protection de l'environnement de ce grand pays;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC verse 10 cents par membre par mois à même les cotisations des membres déjà perçues.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette nouvelle procédure n'entraîne pas d'augmentation de la cotisation mensuelle versée par les membres.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce montant soit directement versé aux programmes de reboisement d'Arbres Canada pour lutter contre les changements climatiques.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC publie sur son site Web le rapport annuel d'Arbres Canada mettant en valeur la contribution des membres de l'AFPC visant à créer un impact positif en matière d'environnement dans l'ensemble du pays.

Motif:

Selon les Nations Unies, les changements climatiques sont l'enjeu majeur de notre époque et l'humanité est à un moment décisif de son histoire. Les changements climatiques menacent la production alimentaire et contribuent à augmenter le niveau des océans ainsi que l'occurrence d'inondations et de feux de forêt catastrophiques. Leurs conséquences ont une portée planétaire et une ampleur sans précédent. Si des mesures rigoureuses ne sont pas prises dès maintenant, notre adaptation aux conséquences futures risque d'être encore plus difficile et coûteuse.

Les efforts de reboisement sont un élément essentiel de la lutte contre les changements climatiques contribuant à assainir l'air, à mieux gérer les eaux pluviales et à fournir un abri à la faune.

Arbres Canada est la seule organisation caritative nationale de plantation d'arbres au Canada. En tant qu'organisme de bienfaisance sans but lucratif, Arbres Canada se consacre à l'amélioration de la vie des Canadiennes et Canadiens en assurant la plantation et l'entretien d'arbres en milieux urbain et rural tout en offrant un enseignement sur leur importance pour l'environnement et l'humain. En contribuant au programme « Opération Renouvert » et le « Programme national de verdissement » d'Arbres Canada, nous pouvons non seulement aider les communautés de tout le pays à se remettre de catastrophes naturelles, mais aussi à profiter de tous les avantages que les arbres ont à offrir au-delà de la capture du carbone et de la purification de l'air - les arbres des villes contribuent à réduire la pollution sonore, à rafraîchir nos rues et à calmer nos esprits. Le coût d'un arbre est d'environ 6 dollars.

TITRE : Changements climatiques, réduction de notre empreinte carbone

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les émissions de gaz à effet de serre rejetées dans l'atmosphère par les moyens de transport polluants comme l'auto, le train et l'avion ont un impact négatif astronomique;

ATTENDU QUE l'AFPC-RCN peut difficilement offrir des moyens de transport plus écologiques aux membres qui participent aux activités de l'AFPC à l'extérieur de leur région;

ATTENDU QU'il peut être difficile d'organiser des transports publics nolisés ou du covoiturage comme option contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN s'engage à jouer un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques en faisant activement promotion de la réduction de notre empreinte carbone, et;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN envoie un avis électronique standardisé aux membres pour les encourager à faire individuellement l'achat d'arbres pour compenser leurs émissions de carbone par le biais de l'organisation à but non lucratif Arbres Canada et de la calculatrice de carbone qui se trouve sur son site Web.

Motif:

Selon les Nations Unies, les changements climatiques sont l'enjeu majeur de notre époque et l'humanité est à un moment décisif de son histoire. Les changements climatiques menacent la production alimentaire et contribuent à augmenter le niveau des océans ainsi que l'occurrence d'inondations et de feux de forêt catastrophiques. Leurs conséquences ont une portée

planétaire et une ampleur sans précédent. Si des mesures rigoureuses ne sont pas prises dès maintenant, notre adaptation aux conséquences futures risque d'être encore plus difficile et coûteuse.

Selon Diana Beresford-Kroeger, auteure et scientifique canadienne de renommée internationale, si chaque personne sur Terre plantait un arbre par année pendant six ans, il y aurait assez de carbone dans l'atmosphère pour freiner la tendance catastrophique vers le réchauffement planétaire associée aux changements climatiques.

Étant donné que les changements climatiques sont un problème planétaire, l'AFPC peut jouer un rôle positif et essentiel dans la promotion de la réduction de notre empreinte carbone en encourageant ses membres qui participent à ses activités d'acheter des arbres en utilisant la calculatrice de carbone sur le site : ArbresCanada.ca.

TITRE : Changements climatiques, réduction de notre empreinte

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les émissions de gaz à effet de serre rejetées dans l'atmosphère par des facteurs polluants tels que la voiture, le train et l'avion ont un impact négatif astronomique;

ATTENDU QU'il peut être difficile pour l'AFPC d'offrir des moyens de transport plus écologiques aux membres qui participent aux activités de l'AFPC à l'extérieur de leur région;

ATTENDU QU'il peut être difficile pour l'AFPC d'organiser des transports publics nolisés ou du covoiturage comme option de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC s'engage à jouer un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques en faisant activement promotion de la réduction de notre empreinte carbone, et;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC envoie un avis électronique standardisé aux membres pour les encourager à faire individuellement l'achat d'arbres pour compenser leurs émissions de carbone par le biais de l'organisation à but non lucratif Arbres Canada et de la calculatrice de carbone qui se trouve sur son site Web.

(Coût d'un arbre : 6,00 \$)

Motif:

Selon les Nations Unies, les changements climatiques sont l'enjeu majeur de notre époque et l'humanité est à un moment décisif de son histoire. Les changements climatiques menacent la production alimentaire et contribuent à augmenter le niveau des océans ainsi que l'occurrence d'inondations et de feux de forêt catastrophiques. Leurs conséquences ont une portée

planétaire et une ampleur sans précédent. Si des mesures rigoureuses ne sont pas prises dès maintenant, notre adaptation aux conséquences futures risque d'être encore plus difficile et coûteuse. (Coût d'un arbre : 6,00 \$)

Selon Diana Beresford-Kroeger, auteure et scientifique canadienne de renommée internationale, si chaque personne sur Terre plantait un arbre par année pendant six ans, il y aurait assez de carbone dans l'atmosphère pour freiner la tendance catastrophique vers le réchauffement planétaire associée aux changements climatiques.

Étant donné que les changements climatiques sont un problème planétaire, l'AFPC peut jouer un rôle positif et essentiel dans la promotion de la réduction de notre empreinte carbone en encourageant ses membres qui participent à ses activités d'acheter des arbres en utilisant la calculatrice de carbone sur le site : ArbresCanada.ca.

TITRE : Non à la privatisation au sein du gouvernement fédéral

SOURCE : Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE depuis 2016, le gouvernement fédéral a de plus en plus recours aux services de consultants/entrepreneurs du secteur privé pour pourvoir des postes habituellement occupés par des membres de l'AFPC.

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral fait de plus en plus appel à des entrepreneurs et des consultants pour effectuer le travail des membres qualifiés de l'AFPC.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il emploie des membres de l'AFPC plutôt que des entrepreneurs/consultants.

TITRE: VPER par intérim

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les Statuts de l'AFPC ne contiennent aucune disposition au sujet du remplacement du titulaire de la vice-présidence exécutive régionale (VPER) pendant qu'il ou elle est en congé payé;

ATTENDU QU'actuellement, le VPER de la RCN est en congé depuis plus de huit mois, soit depuis mai 2019, et ne peut s'acquitter de ses fonctions de vice-présidence;

ATTENDU QUE ce congé est survenu à un moment critique, élections fédérales de 2019 et les négociations syndicales notamment, alors que le VPER n'était pas disponible pour mobiliser les membres;

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe 23 (10) des Statuts de l'AFPC soit modifié en ajoutant ce qui suit :

Si la vice-présidence exécutive régionale (VPER) est en congé et incapable de s'acquitter de ses fonctions pour une période de plus de deux (2) mois, ces fonctions échoient à la suppléance de la VPER de la même région lorsque la période de deux (2) mois s'est écoulée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE dans l'éventualité où le VPER suppléant est appelé à remplacer le VPER en congé, le VPER suppléant reçoive les mêmes rémunération et avantages sociaux que le VPER conformément à l'article 17 des Statuts de l'AFPC.

TITRE: Réunions du Conseil de la RCN

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le Conseil de la RCN (CRCN) pourrait transmettre ses nombreux rapports et mises à jour de ses réunions par d'autres moyens de communication, comme la vidéoconférence;

ATTENDU QUE le bureau de direction du CRCN s'occupe des affaires de l'AFPC-RCN entre les congrès de la région;

ATTENDU QUE ce changement représente une économie d'environ 6000 \$ par année; ce qui ne comprend pas le coût des services d'interprètes et de techniciens.

ATTENDU QUE les économies réalisées permettraient à l'AFPC-RCN d'organiser d'autres activités à l'intention des membres, comme une formation de plusieurs jours pour les membres des comités régionaux :

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa 7.1.2 des Statuts de l'AFPC-RCN soit modifié pour se lire comme suit :

Les membres du CRCN se rencontrent deux fois par année, avant les réunions du Conseil national d'administration (CNA). L'une des deux assemblées revêt la forme d'une assemblée générale annuelle (AGA) de deux jours qui se tient au mois d'avril, mai ou juin.

Motif:

En supprimant l'obligation de tenir trois assemblées générales, le CRCN dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour utiliser son budget; ce qui lui permettra d'organiser d'autres types de réunions, d'activités ou de formation tout au long de l'année.

TITRE: Assemblée extraordinaire du CRCN

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les Règlements de l'AFPC-RCN ne facilitent pas la convocation d'une assemblée extraordinaire du Conseil de la RCN;

IL EST RÉSOLU de modifier comme suit l'alinéa 7.1.3 des Règlements de l'AFPC-RCN.

Des assemblées extraordinaires des membres du CRCN de l'AFPC sont convoquées si 10 % des membres du Conseil en expriment le vœu sous forme d'une requête auprès du bureau de direction. Le bureau de direction du CRCN peut également convoquer jusqu'à deux (2) assemblées extraordinaires par année.

Motif:

Cette modification accorderait plus de souplesse au CRCN pour convoquer des assemblées extraordinaires lorsqu'il le jugera nécessaire.

TITRE : Formation des membres des comités/conseils et du CRCN de l'AFPC-RCN

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QU'actuellement, les possibilités de formation des membres des comités/conseils et du Conseil de région de l'AFPC-RCN sont réparties à travers le calendrier général de formation de l'AFPC-RCN;

ATTENDU QUE les membres des comités/conseils et du CRCN bénéficieraient d'une formation plus axée sur leurs besoins spécifiques;

ATTENDU QUE les membres des comités/conseils et du CRCN profiteraient de ces formations ciblées pour réseauter, échanger des idées à propos des meilleures pratiques et travailler ensemble sur des campagnes et des projets;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN offre une formation d'un maximum de deux jours conjointement adressée à tous les membres des comités/conseils et du CRCN.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette formation soit offerte au moins une fois tous les deux ans.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les membres des comités/conseils et du CRCN soient consultés quant au choix des sujets abordés dans cette formation afin de répondre adéquatement à leurs besoins.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette formation porte sur des sujets tels que les campagnes stratégiques, les compétences en leadership et en animation.

TITRE: Dons aux sans-abris

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QU'en raison de leurs maigres revenus, nombre de Canadiennes et Canadiens sont souvent obligés de choisir entre se loger, se nourrir ou se soigner. Attendu que les refuges pour sans-abris au Canada sont plus que jamais sollicités. Attendu que cette situation est de la responsabilité de tous et constitue un fardeau pour les communautés en difficulté.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN verse un don de 5000 \$ à être réparti entre quatre organisations qui offrent du soutien aux sans-abris.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le bureau de direction du CRCN choisisse les quatre organisations auxquelles seront versées ces sommes, soit deux de Gatineau et deux d'Ottawa.

TITRE : Création d'une coalition pour un régime universel de

services de garde à Ottawa

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE, selon le rapport de l'UNICEF de 2008, notre réseau de services de garde se classait au 25e rang parmi les pays de l'OCDE. Or, d'autres régions ont mis sur pied une coalition pour un régime universel de services de garde. Aussi, en tant que capitale du Canada, la ville d'Ottawa devrait montrer l'exemple.

ATTENDU QUE les services de garde de qualité sont insuffisants au Canada : seulement un enfant sur quatre a accès à des services de garde règlementés. Or, la création de cette coalition permettrait à la région de réclamer de meilleurs services de garde d'enfants et obligerait le gouvernement à prendre des mesures pour offrir un tel régime à l'ensemble de la population canadienne.

ATTENDU QUE chaque année qu'une femme consacre aux soins de ses enfants à la maison, elle perd 5 % de ses revenus qu'elle ne pourra jamais récupérer. En tant que syndicat, nous devons promouvoir l'équité entre les genres. Aussi, les services de garde universels favorisent l'éducation de futurs citoyens heureux, en bonne santé et productifs et contribuent à la réduction de la pauvreté.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN offre son soutien à la création d'une coalition pour un régime universel de services de garde à Ottawa.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN fasse la promotion de cette coalition auprès de ses membres et encourage ces derniers à participer à la mise sur pied de cette coalition.

TITRE: Promouvoir les initiatives de la coalition Chaque canadien compte (CCC) pour un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les personnes atteintes d'une invalidité chronique de longue durée doivent présenter une nouvelle demande de services de soutien lorsqu'elles franchissent une nouvelle étape de leur vie, par exemple le passage de l'enfance à l'âge adulte, et qu'elles se retrouvent sans protection pendant une certaine période;

ATTENDU QUE des systèmes provinciaux et territoriaux cloisonnés et inefficaces rendent vulnérables les personnes atteintes d'une invalidité chronique à long terme et les laissent sans protection lorsqu'elles déménagent d'une province ou un territoire à un autre;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC prévoie des séances d'information pour promouvoir les initiatives de l'organisme « Chaque canadien compte » visant à mettre en œuvre un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap qui garantit un accès équitable, des normes minimales et qui élimine les lacunes dans la prestation des services.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN achemine cette résolution au prochain congrès national de l'AFPC de 2021.

TITRE : Promouvoir les initiatives de la coalition Chaque canadien

compte (CCC) pour un programme national de soutien aux

personnes ayant un handicap

SOURCE: Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les personnes atteintes d'une invalidité chronique de longue durée doivent présenter une nouvelle demande de services de soutien lorsqu'elles franchissent une nouvelle étape de leur vie, par exemple le passage de l'enfance à l'âge adulte, et qu'elles se retrouvent sans protection pendant une certaine période;

ATTENDU QUE des systèmes provinciaux et territoriaux cloisonnés et inefficaces rendent vulnérables les personnes atteintes d'une invalidité chronique à long terme et les laissent sans protection lorsqu'elles déménagent d'une province ou un territoire à un autre;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN prévoie des séances d'information pendant ses activités pour promouvoir les initiatives de l'organisme « Chaque canadien compte » visant à mettre en œuvre un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap qui garantit un accès équitable, des normes minimales et qui élimine les lacunes dans la prestation des services.

TITRE: VPER par intérim

SOURCE : Comité santé et sécurité de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le vice-président exécutif régional (VPER) de la Région de la capitale nationale (RCN) de l'AFPC est en congé et incapable de s'acquitter de ses fonctions depuis plus de six mois — depuis mai 2019 — et que son absence s'est produite pendant la période électorale fédérale;

Il EST RÉSOLU QUE le paragraphe 23 (10) des Statuts de l'AFPC soit modifié pour y ajouter ce qui suit :

Si la vice-présidence exécutive régionale (VPER) est en congé et incapable de s'acquitter de ses fonctions pour une période de plus de trois (3) mois, ces fonctions échoient à la suppléance de la VPER de la même région lorsque la période de trois mois s'est écoulée.

Il EST DE PLUS RÉSOLU QUE le paragraphe 23 (10) des Statuts de l'AFPC soit modifié pour y ajouter ce qui suit :

Si la suppléance de la VPER est appelée à remplacer la VPER pendant son congé, la suppléance de la VPER reçoit le même salaire et les mêmes avantages que la VPER, conformément au Règlement 17 des Statuts de l'AFPC.

TITRE : Inclusion des modes de communications numériques

SOURCE : Comité des communications de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les modes et la capacité de communication se sont améliorés à l'ère numérique;

ATTENDU QUE les membres de l'AFPC ayant des incapacités diverses peuvent avoir de la difficulté à participer en personne aux activités syndicales;

ATTENDU QUE l'AFPC a des membres partout au pays et même à l'étranger;

ATTENDU QUE des membres de l'AFPC travaillent dans des régions éloignées et ne peuvent pas participer aux activités syndicales en personne pour diverses raisons;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC ajoute le vote numérique à ses autres modes de scrutin à des fins d'équité;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC ajoute la participation numérique à ses autres modes de participation aux activités syndicales à des fins d'équité.